



Aide pédagogique individuel

Service de l'aide pédagogique

Statut : Personne professionnelle remplaçante à temps complet

No de concours: 1516-PT-008

No de poste : 814-204-06

Supérieur immédiat : Sylvain Gallagher

Titulaire : Lysanne Cournoyer

Fonctions

Nature du travail

Les emplois d'aide pédagogique individuel comportent plus spécifiquement des fonctions de conseil, d'assistance, d'animation et d'information auprès des étudiantes et étudiants, relativement à leur cheminement scolaire. Ils comportent également des fonctions de conseil auprès du personnel enseignant et du personnel cadre, relativement aux programmes d'enseignement et au cheminement scolaire des étudiantes et étudiants.

Attributions caractéristiques

- Informer et conseiller les étudiantes et étudiants dans le choix de leur programme et de leurs cours, dans l'aménagement de leur programme d'études et lors d'un changement de programme s'il y a lieu.
- Informer les étudiantes et étudiants des dispositions qui les concernent dans le Règlement sur le régime des études collégiales, et des différentes politiques et procédures qui encadrent le cheminement scolaire.
- Aider les étudiantes et étudiants à planifier leur cheminement scolaire de façon efficace, en tenant compte de leurs intérêts et des difficultés qu'ils rencontrent.
- Conseiller les étudiantes et étudiants en ce qui a trait aux modalités d'admission à l'université.
- Au besoin, référer des étudiantes et étudiants à d'autres professionnels spécialisés en psychologie, en orientation, en information scolaire et professionnelle et en aide à l'apprentissage.
- Analyser les dossiers scolaires des candidats à l'admission, sélectionner les meilleurs candidats et proposer un cheminement scolaire à ceux qui sont admis.
- Examiner les demandes de mentions au bulletin (dispense, substitution, équivalence ou incomplet) et y répondre dans le cadre des politiques et procédures.
- Recevoir les étudiantes et étudiants visés par le Règlement sur le cheminement scolaire et ceux qui ne respectent pas les préalables à l'épreuve synthèse de programme, et les aider à ajuster leur cheminement scolaire conformément aux politiques.
- Participer, au besoin, à différents comités, en particulier aux comités de programme.
- Travailler en concertation avec les enseignants pour assurer la réussite des étudiantes et étudiants.
- En collaboration avec d'autres intervenants, participer à des activités favorisant le cheminement scolaire des étudiantes et étudiants.

Qualifications requises

Scolarité

- Détenir un diplôme universitaire terminal de premier cycle en sciences de l'éducation, en orientation, en information scolaire et professionnelle, en psychologie ou dans une discipline connexe.

Autres exigences

- Avoir une expérience professionnelle d'au moins trois ans en relation d'aide.
- Avoir une bonne connaissance des programmes collégiaux et du Règlement sur le régime des études collégiales.
- Maîtriser la langue française parlée et écrite. La personne doit réussir un test de français écrit.

Atouts

- Avoir l'expérience de travail dans un emploi d'aide pédagogique individuel.
- Connaître la suite Microsoft Office.

Salaire et horaire

Salaire : 40 963 \$ à 75 644 \$ par année

Horaire : du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.

Période : dès que possible jusqu'au 30 juin 2016 avec possibilité de prolongation ou au retour de la titulaire.

Lieu de travail : 3800, rue Sherbrooke Est.

Les personnes intéressées doivent compléter leur profil de candidature et postuler sur l'affichage numéro 1516-PT-008 avant 16 h 30, le 14 octobre 2015 à <http://www.cmaisonneuve.qc.ca/emploi>.

Le Collège de Maisonneuve souscrit à la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics pour les personnes visées, soit les femmes, les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection.